

## Le secteur du taxi moto en panne de chauffeurs



Paris, le 08 Avril 2016, Depuis 10 mois, le secteur du taxi moto est en panne de chauffeurs. En cause, la [Loi N°2014-1104](#) du 1<sup>er</sup> Octobre 2014 – article 14 venant modifier la réglementation pour devenir chauffeur de taxi moto et imposant aux nouveaux entrants dans cette profession l'obtention d'un certificat de capacité professionnelle qui s'obtient après une formation obligatoire qui n'existe pas. Pour Bertrand Talureau, fondateur de la centrale de réservation UrbanDriver, c'est un scandale.

Alors que le gouvernement veut tout mettre en œuvre pour faire baisser le chômage, annonce à tour de bras des mesures facilitant la réinsertion et la formation, le secteur du transport de personnes à moto qui continue de croître chaque année peine à recruter à cause de mesures administratives visant à réglementer l'activité de taxi moto au même titre que les VTC et taxis.

Pour obtenir le précieux sésame permettant d'exercer l'activité de transport de personnes à moto à titre onéreux, chaque chauffeur doit désormais suivre une formation et passer un examen. Le [Décret N°2014-1725](#) du 30 Décembre 2014 relatif au transport public particulier de personnes entré en vigueur le 31 Décembre 2014 précise que les nouvelles obligations en matière de formation seront connues au plus tard le 1<sup>er</sup> Janvier 2016.

A ce jour, tous les dossiers de chauffeurs moto en préfecture sont systématiquement refusés et aucune carte Professionnelle n'est délivrée.

### **Georges Carrière en attente de sa carte professionnelle ou d'une formation depuis Mai 2015 raconte :**

Suite à un licenciement en Avril 2015 après plus de 22 ans d'ancienneté chez Peugeot, Georges Carrière explique son parcours du combattant pour demander une carte professionnelle en vue de devenir chauffeur de taxi moto et les conséquences financières pour ce nouvel entrepreneur en pleine réinsertion :

Après la création de mon entreprise et mon inscription à la chambre des métiers et de l'artisanat, j'ai remis mon dossier à la préfecture des Yvelines pour obtenir ma carte professionnelle de " chauffeur moto taxi ".

Voici la réponse de la préfecture:

*« Refusé, dossier incomplet !*

*La réglementation concernant la délivrance des cartes professionnelles de transport par véhicules motorisés à 2 ou 3 roues a été modifiée au 1er janvier 2015 (décret n°2014-1725 du 30 décembre*

2014).

*Comme l'indique l'article R3123-2 du code des transports **un examen devrait se mettre en place dans les mois à venir et dans tous les cas à compter de janvier 2016** pour les personnes ne pouvant justifier d'une année dans les fonctions de chauffeur professionnel de personnes. »*

Depuis le 27/05/2015, je suis prêt pour commencer ma nouvelle activité. Malheureusement, l'examen qui devait être mis en place, au plus tard en janvier 2016, n'a toujours pas vu le jour ! Et pendant ce temps, plus de 800€ de frais fixes tombent tous les mois sans aucune rentrée d'argent à ajouter aux 12 000€ que j'ai investi au départ.

Leasing de ma moto : 541,71€ / mois

Assurance moto : 92,12€ / mois

Téléphone professionnel : 38,90€ / mois

Internet : 19,90€ / mois

Frais bancaires liés à l'ouverture et tenue du compte entreprise

Comptable : 120€ / MOIS

RSI, que je paye depuis juillet 2015, alors que je n'ai pas encore démarré l'activité.

### **A propos de Urban Driver**

Centrale de réservation de taxi moto à Paris fondée en 2008 par Bertrand Talureau, ancien cadre à l'export ayant voyagé tout au long de sa carrière. C'est cette connaissance pratique des gares, et aéroports, parfois même des avions manqués qui a amené cet entrepreneur à créer son service de transport à moto destiné aux voyageurs d'affaires souhaitant optimiser leur temps de trajet. Réserver un taxi moto, c'est l'assurance d'un temps de trajet garanti et d'un prix fixe connu dès la réservation.

Avec plus de 40 chauffeurs motos professionnels affiliés, Urban Driver réalise plusieurs milliers de transferts chaque année notamment vers et depuis les gares et aéroports en un temps record :

Paris <-> Orly en 25 minutes / Paris <-> Roissy en 35 minutes.

[www.urban-driver.com](http://www.urban-driver.com)

### **Contact presse**

Urban Driver – 55 rue Emile Landrin – 92100 Boulogne Billancourt – [info@urban-driver.com](mailto:info@urban-driver.com)

Futur chauffeur en attente de sa carte professionnelle depuis 11 mois

Carrière Georges